



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2109

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Requalification de la rue Gambetta - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2109**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Requalification de la rue Gambetta - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le projet de requalification de la rue Gambetta est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. La présente demande concerne une individualisation totale d'autorisation de programme afin de prendre en charge les travaux d'aménagement de cette voie.

La rue Gambetta, située au centre de la Ville de Vénissieux, constitue la voie d'accès au parking de l'Hôtel de Ville et supporte la circulation de la ligne forte de transport collectif C12. Cette voie assure également la liaison entre le boulevard Marcel Houël, sur lequel se situe le tram T4, et la rue Jean Macé rassemblant de nombreux établissements recevant du public.

Le trottoir ouest de la rue n'est actuellement pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur l'ensemble du cheminement. La voirie ne présente par ailleurs pas de stationnements, ni d'itinéraire cyclable.

II - Projet

Le gabarit de la voie sera porté de 12 mètres à 22 mètres. L'élargissement de la voie nécessite des cessions foncières concernant une bande de terrain située en bordure du parc Louis Dupic.

Le projet prévoit :

- la construction de 2 trottoirs conformes aux normes d'accessibilité,
- la création d'une structure de chaussée et la réfection de la chaussée,
- l'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles dans chaque sens de circulation,
- la création de 37 places de stationnement (dont 2 places dédiées aux PMR).

Outre la suppression et la plantation d'arbres, le projet intègre également un mur de soutènement paysager du fait des différences de niveau entre la voirie et le parc Louis Dupic.

Une attention particulière sera portée à l'égard d'arbres centenaires conservés dans le périmètre du projet. Des techniques de terrassement spécifiques seront utilisées au cours du chantier afin de protéger ces éléments remarquables de patrimoine végétal.

III - Calendrier prévisionnel

- consultation / procédure d'appel d'offres : juin à septembre 2017,
- travaux de voirie : novembre 2017 à juillet 2018.

IV - Montage financier

Le montant total du projet est estimé à :

- 789 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal (incluant 15 000 € transférés à ce jour depuis l'autorisation de programme études),
- 15 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux,
- 90 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue Gambetta à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 758 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- au budget principal - opération n° 0P09O5375

- . 200 000 € en 2017,
- . 558 000 € en 2018,

- au budget annexe des eaux - opération n° 1P09O5375 :

- . 5 000 € HT en 2017,
- . 10 000 € HT en 2018,

- au budget annexe de l'assainissement - opération n° 2P09O5375

- . 50 000 € en 2017,
- . 40 000 € en 2018.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 789 000 € en raison de l'individualisation partielle de 31 000 € à partir de l'autorisation de programme études au budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.